

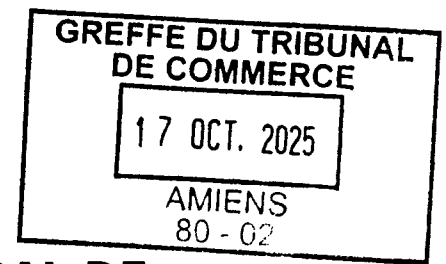
Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/10/2025 - B2025/008431 - 2017 B 01025 - 833 683 931 - A L'ITALIENNE

SAS A L'ITALIENNE

SAS au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE

RCS n°833683931- RCS AMIENS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2024

Le 26 février 2025, les actionnaires de la société SAS A L'ITALIENNE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 1 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 20 284,37 Euros formant un résultat affectable de 20 284,37 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 20 284,37 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/10/2023 : NEANT
- Clôture au 31/10/2022 : 20 000,00 €
- Clôture au 31/10/2021 : NEANT

Cette Résolution est adoptée, la majorité requise étant la majorité absolue.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a final flourish.

SAS A L'ITALIENNE

SAS au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE

RCS n°833683931- RCS AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

17 OCT. 2025

AMIENS
80 - 02

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 20 284,37 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 286 247,15 Euros hors taxes contre 280 008,63 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 6 238,52 Euros pour une variation de 2,23%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 289 263,30 Euros contre 280 012,76 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 9 250,54 Euros pour une variation de 3,3%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 265 094,17 Euros contre 265 587,24 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 493,07 Euros pour une variation de -0,19%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 304,76 Euros contre 121,37 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 183,39 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 4 978,42 Euros contre 2 893,99 Euros l'exercice précédent;

soit une augmentation de 2 084,43 Euros pour une variation de 72,03%.

- Les liquidités sont de 51 537,75 Euros contre 50 558,85 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 978,90 Euros pour une variation de 1,94%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 6 899,53 Euros contre 8 244,84 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 345,31 Euros pour une variation de -16,32%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de 207,30 Euros contre -10,49 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 217,79 Euros .
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 141 538,51 Euros contre 152 145,22 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 10 606,71 Euros pour une variation de -6,97%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de 3 510,06 Euros contre -4 993,07 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 503,13 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 44 905,89 Euros contre 41 949,80 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 956,09 Euros pour une variation de 7,05%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 2 595,64 Euros contre 2 676,71 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 81,07 Euros pour une variation de -3,03%.
- Les salaires et traitements sont de 45 578,64 Euros contre 45 579,16 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 0,52 Euros .
- Les charges sociales sont de 17 757,96 Euros contre 17 816,20 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 58,24 Euros pour une variation de -0,33%.
- Les dotations aux amortissements sont de 2 035,82 Euros contre 2 154,51 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 118,69 Euros pour une variation de -5,51%.
- Les autres charges sont de 64,82 Euros contre 24,36 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 40,46 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 octobre 2024 est de 20 284,37 Euros.
- L'effectif est de 2 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Installations et agencements divers : 11 349,24 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 20 284,37 Euros formant un résultat affectable de 20 284,37 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 20 284,37 Euros ;

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

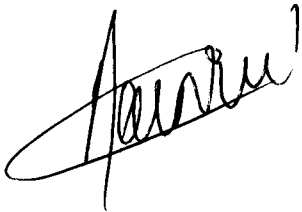
- Clôture au 31/10/2023 : NEANT
- Clôture au 31/10/2022 : 20 000,00€
- Clôture au 31/10/2021 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

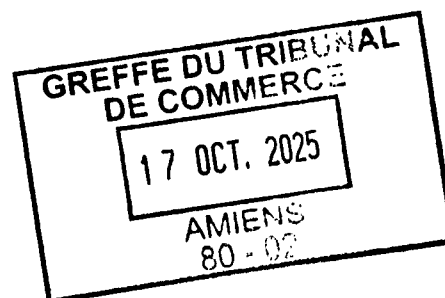
Fait à ABBEVILLE
Le 01/02/2025

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. J.', written over a horizontal line.

En Euro

AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguët 60000 BEAUVAIS



8 Rue Saint Vulfran
80100 ABBEVILLE

Du 01/11/2023 au 31/10/2024

2033

[Signature]

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

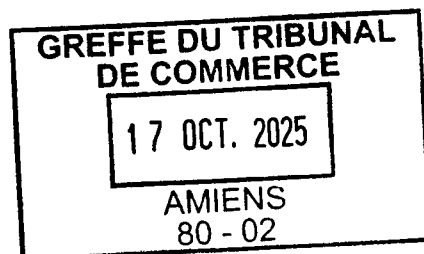
Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
8000101			RM	
N° Siret	83368393100012			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art. 22* du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/11/23		et clos le		31/10/24	
Régime simplifié d'imposition						X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SAS A L'ITALIENNE 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE				Mél : sabine.ca@live.fr			
SIRET 8 3 3 6 8 3 9 3 1 0 0 0 1 2				Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITÉ							
Activités exercées Commerce d'alimentation générale				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		23 864		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CLO/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse 0			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS					
Tél : 0344063060			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 03/12/24 Lieu : ABBEVILLE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Présidente		
			Qualité et nom du signataire : CAUCHON SABINE		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ N			prestataire : 48411423600199 AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS		



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMP 1A

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
				Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1		2	3	4	5	6	7
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
				0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
			MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLt réalisée au cours de l'exercice				
			MVLt restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS A L'ITALIENNE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		8 Rue Saint Vulfran		80100 ABBEVILLE			
SIRET		83368393100012					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31/10/2024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	40 000	012	40 000
		Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	59 323	030	48 797		10 525
	Immobilisations financières * (1)	040	534	042			534
	Total I (5)	044	99 857	048	48 797		51 059
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	14 726	052		14 726
		Marchandises *	060	3 183	062		3 183
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	4 978	074		4 978
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	51 538	086		51 538	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	74 425	098		74 425	
	Total général (I + II)	110	174 281	112	48 797		125 484
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131	132					
	Report à nouveau	134		57 734			
	Résultat de l'exercice	136		20 284			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		86 018			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		16 457			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		16 359			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 68)	172		6 644			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		5			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		39 465			
Total général (I + II + III)		180		125 484			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	2 437	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 349	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

3 1 1 0 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	8 169
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	278 078
			217		218	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	3 016	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	289 263
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	6 900	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	207	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	141 539	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	3 510	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	44 906	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	2 035	244	2 596	
	Rémunérations du personnel*			250	45 579	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	17 758	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 036	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	65	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	265 094
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	24 169
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)					294	305
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		}	300		
	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	3 580
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	20 284
B- RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	20 284
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	3 580	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	23 864
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	23 864

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.